

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2013

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

M. VAN DER HOEVEN Serge, Maire – Conseiller Général,
Mme LEQUIEN Arlette, M. AGAH Franck, M. MIXTE Alain, Mme SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Mme TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie, M. LATAWIEC Michel
– **ADJOINTS.**

Mme MIXTE Thérèse, M. BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France, M. BEUDIN Michel, Mme PASCUZZO Daïkha, M. BOUHEZILA Halel, Mme DEBUYS Isabelle, M. SCARAMUZZINO Pierre, Mme CANIVET Isabelle, Mme MANTI Annie, M. MONNIER Bruno, Mme LEFEVRE Lydie, M. FIRRERA Mariano,
- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 2013



PRESIDENCE DE : M. VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CLIQUET Annie-France

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **31**

Membres absents / excusés / représentés :

M. DUVIVIER Alain (procuration à M. VAN DER HOEVEN Serge)
Mme GROMADA Sylvie (procuration à Mme DEBUYS Isabelle)
M. OLIVIER Yannick (procuration à Mme PASCUZZO Daïkha)
Mme DEHOVE Charlotte (procuration à Mme LEMOINE Marie-France)
M. KACZMAREK Joseph
M. CZAPSKI Gérard (procuration à M. BECK Patrick)
Mme PIQUE Ludivine
M. WIBAUT Dominique (procuration à M. MONNIER Bruno)
Mme BRAUCHLI Marie-Paule (procuration à M. FIRRERA Mariano)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et revient sur les nombreux travaux s'étant déroulés durant la période estivale, notamment la création de nouveaux sanitaires et la mise aux normes électriques de l'école Marcel Caby, les travaux de peinture à l'école maternelle du Centre ainsi qu'au restaurant scolaire, la réfection des tracés des passages sécuritaires devant les écoles primaires et maternelles. Au niveau de la réfection des voiries, la rue des Déportés a été intégralement retraitée, ainsi que les rues Carnot prolongée, Blériot et Camélinat ; ces travaux clôturant le marché de réfection de voiries conclu en 2012. Un nouveau marché se profile, les offres remises il y a peu sont actuellement étudiées par les Services Municipaux.

Dans le cadre de l'ANRU, les travaux rue de Normandie ont démarré courant juillet. L'aménagement de la Place du Mont de Péruwelz a été quelque peu bouleversé courant avril avec la plantation de 38 arbres, fruit d'une collaboration entre la société Vicq Arbor et le service Espaces Verts de la Ville, 48 gabions seront posés prochainement. Ce travail en cours Place du Mont de Péruwelz sera aussi mis en œuvre sur la Place des Rosiers et devra permettre de limiter l'accès des véhicules.

Au niveau de la rue Boucaut, les services techniques termineront avant la fin de l'année les aménagements en complément de ceux déjà réalisés.

En ce qui concerne la réfection de l'éclairage public par la société CITELUM, la rue Denfert a été requalifiée, les rues Caby et Beth ont bénéficié de la pose de nouvelles lanternes. Des travaux de renforcement du réseau de gaz sont en cours au niveau de la Halte Garderie Ô comme 3 pommes, de l'église et de quelques habitations, générant des perturbations de la circulation.

Une grande campagne de nettoyage des caniveaux a été menée par l'ensemble des services techniques et espaces verts. La Région encourage fortement les villes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires mais cela engendre une recrudescence de la pousse d'herbes dans les caniveaux, l'intégralité de ceux-ci (66 km) sera traitée d'ici la fin de l'année. La Ville se chargera via son service communication de rappeler aux riverains leur responsabilité en ce qui concerne l'entretien de la portion de trottoir située face à leur domicile.

L'ensemble des appartements de la résidence AXELLE rue Bouliez a été livré.

Concernant le site de l'ancien Building, la Foncière Logement avait émis une proposition dans le cadre de l'ANRU, il y a un peu plus d'un an un courrier émanant de cet organisme avertissait la Ville que 50% seulement des sites prévus seraient finalement retenus, un courrier en date du 02 juillet informe néanmoins la Ville que le site de Vieux-Condé demeure prioritaire. La construction de 16 nouveaux logements en maisons individuelles est donc prévue, dans le cadre de la cohésion sociale, ces logements seront à loyer libre d'occupation.

De nouveaux responsables accompagnent désormais la Ville, Monsieur VILLETTE percepteur a été remplacé par Madame KRIEBUS, Monsieur MEUROT Inspecteur de l'Education Nationale est remplacé par Monsieur BAECKEROOT, Madame DELSIPEE remplace Monsieur MASQUELET au poste de Principal du collège Jean Jaurès.

Le jardin botanique sera ouvert durant les journées du patrimoine qui se dérouleront du 14 au 15 septembre.

Le repas des anciens aura lieu le 29 septembre salle Maxime Draux.

La rentrée scolaire s'est déroulée à l'aulne de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il faut remercier Monsieur DISTINGUIN et les services de la Ville pour leur implication dans la mise en œuvre de ce projet d'envergure visant à accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Monsieur MIXTE Alain a visité la semaine dernière les différentes écoles de la Ville afin de constater le bon fonctionnement de ce nouveau schéma.

Monsieur MIXTE Alain précise qu'outre le changement d'inspecteur, une nouvelle directrice est installée à l'école maternelle de la Solitude, il s'agit de Mademoiselle MICHEZ, originaire du quartier, l'école maternelle du Centre reçoit quant à elle Madame THIERY en tant que Directrice. Les effectifs scolaires sont stables, sur l'ensemble des écoles on note une augmentation de 17 élèves, aujourd'hui 1074 élèves sont scolarisés à Vieux-Condé dont 395 en maternelle et 679 en élémentaire. 15 des 17 élèves supplémentaires sont inscrits à l'école Joliot-Curie. La politique de logement menée sur le quartier semble donc porter ses fruits. Sur le secteur du Mont de Péruwelz qui vient de perdre une classe, il ne manque que 6 élèves par rapport à la rentrée dernière, en conséquence, on peut légitimement s'interroger quant à la pertinence de cette fermeture, d'autant plus qu'un nouveau lotissement doit bientôt y voir le jour. Pour mémoire, en 1986 il y avait 1500 élèves dans les écoles Vieux-Condéennes.

Cette rentrée est marquée par la réforme des rythmes scolaires. Cette année « expérimentale » devra permettre à la Ville de parfaire ses accueils périscolaires. Des rencontres avec les parents d'élèves auront lieu en cours d'année en ce sens. Monsieur DISTINGUIN a souhaité la mise en place d'une structure par école, celles-ci disposent donc chacune d'un Directeur d'accueil de loisir, personnage en contact direct avec le Directeur d'école, les premières constatations indiquent que ce partenariat se présente sous les meilleurs auspices. Chaque équipe est composée de titulaires du BAFA, expérimentés et oeuvrant au sein des accueils de loisirs depuis de nombreuses années ; quelques enseignants ont souhaité compléter ces équipes, leur expérience représente un plus non négligeable, en attendant que l'Education Nationale mette en place l'accompagnement éducatif lequel débutera semble-t-il courant octobre. Une journée type d'accueil commence à 7h30 pour les enfants dont les parents travaillent, une quarantaine actuellement, en ce qui concerne la pause méridienne, 333 enfants sont d'ores et déjà inscrits, un accueil périscolaire se déroule ensuite de 15h45 à 16h30, 303 élèves sont déjà inscrits, une autre phase a lieu de 16h30 à 18h00 afin d'accueillir les enfants dont les parents travaillent, 92 élèves y sont inscrits ; enfin un accueil a lieu le mercredi après-midi ; sur 54 enfants inscrits, 52 fréquentent le restaurant scolaire ouvert pour l'occasion. Les équipes vont mettre en place des ateliers périscolaires, de nombreuses activités sont prévues, sachant que le monde associatif souhaite intégrer le dispositif, qu'il s'agisse de l'école de musique, du dojo, des clubs sportifs ou du Boulon. Pour mettre en place cette nouvelle réforme, la rédaction d'un Projet Educatif Territorial était requise, dont Messieurs DISTINGUIN & CARDON se sont chargés ; ce projet a été transmis au Directeur des services académiques, Monsieur BAECKEROOT, lequel a souligné l'ampleur du travail effectué et apprécié que le préambule contienne une présentation succincte de la Ville lui permettant de mieux appréhender sa circonscription. Au niveau de la rentrée, les équipes d'intervenants en musique et sports sont prêtes, la mise en place des classes d'environnement durable est attendue tant par les maîtres que les élèves, l'accompagnement d'artistes permettant en outre de produire des ouvrages de qualité, en ce sens Madame PETIT viendra prochainement remettre à Monsieur le Maire des livres écrits par chaque classe.

Monsieur le Maire souhaite remercier les services qui ont travaillé durant des mois à la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires, ainsi que Monsieur MIXTE Alain pour son investissement personnel dans ce dossier et la commission des écoles. Les services de la Ville ont une année pour peaufiner l'application de cette réforme, afin que pour la rentrée 2014 tout soit mis en place notamment au niveau éducatif compte tenu de la volonté forte de la

Municipalité de construire autour de ces temps d'accueil un véritable projet pédagogique, culturel et sportif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les 4 points suivants à l'ordre du jour :

- Recrutement d'agents non titulaires pour l'aide aux devoirs
- Recrutement d'animateurs dans le cadre de l'ALSH des vacances de Toussaint
- Convention de mise à disposition d'un Médiateur Social entre la Ville de Vieux-Condé et l'Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes
- Création & gestion des activités Municipales mises en œuvre parallèlement à la réforme des rythmes scolaires

⇒ Unanimité

1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 26/06/2013

⇒ Unanimité

2/ Comptabilité / Finances

2.1 Demande de subvention « Région » - Requalification de la Cité Taffin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le patrimoine minier matériel et immatériel a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, en ce qui concerne la Ville de Vieux-Condé, la cité de la Solitude a été classée "cité remarquable" et la cité Taffin "cité exceptionnelle". Dans ce cadre, la Région N.P.D.C. a lancé un appel à projet afin de définir les termes de la réhabilitation de l'ensemble des cités minières, ce qui représente à peu près 46 000 logements sur la Région ; la Ville a monté un projet auprès de la Région, 5 sites ont été retenus, 2 dans le Pas-de-Calais et 3 dans le Nord dont la cité Taffin. Cette réhabilitation s'articule autour de 2 opérateurs, l'un privé en l'occurrence Maisons & Cités (ex SOGINORPA) qui aura en charge la réhabilitation des 130 logements de la cité Taffin et l'autre public incarné par la Ville de Vieux-Condé pour la requalification de l'ensemble des espaces publics, sachant qu'il faudra tenir compte des impératifs de la Région notamment en matière d'aménagement des VRD lequel devra s'inscrire dans le cadre du développement durable. La réhabilitation de l'ensemble des rues se monte à 2 850 000 €HT, la Ville seule n'aurait donc pas été en mesure de mener une telle opération et peut dans ce cadre bénéficier de subventions à hauteur de 80% réparties entre la Région N.P.D.C. (25%), le Département du Nord (25%), la C.A.V.M. (20%), l'Etat (10%), les 20% restant à la charge de la Ville.

Un appel d'offres a été lancé, 3 lots sont fructueux, un 4^{ème} a fait l'objet d'une nouvelle procédure, les plis ont été ouverts aujourd'hui, le 4^{ème} lot semble fructueux. Reste aux services à vérifier point par point l'adéquation de cette offre à la demande de la Ville, quoiqu'il en soit, la Région est informée du résultat de l'appel d'offres et les pièces lui ont été transmises, reste au Conseil Municipal à délibérer afin de demander à la Région le versement de la subvention afférente.

⇒ Unanimité

2.2 Concours de la Ville au remplacement d'un câble EDF rue Charles Longuet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux liés au tramway sont actuellement en cours sur l'ancienne liaison Vieux-Condé / Condé jusqu'au parc d'activités Le Brasseur. Il s'avère que deux câbles EDF (alimentation et secours) desservant l'usine AGRATI se situent dans la zone de travaux et ont été malencontreusement détériorés. L'entreprise AGRATI a donc été privée d'énergie durant toute une journée, entraînant un arrêt de la production ainsi

qu'une interruption des activités logistiques gérées par informatique, cela a généré des perturbations sur les sites associés de Fourmies et de la région Parisienne, qui plus est cet arrêt d'importance a entravé le fonctionnement des chaînes de fabrication des usines Peugeot et Renault.

Les réparations ont été effectuées par EDF, néanmoins, la Sous-préfecture s'est saisie du problème et Monsieur le Sous-préfet a souhaité que la Ville trouve une solution afin d'enrayer définitivement ce risque. L'ensemble des acteurs économiques concernés a donc été réuni en présence de Monsieur HURBIN délégué du Préfet, ERDF a indiqué que le risque de coupure persisterait tant que les câbles désormais vétustes n'auraient pas été remplacés. Aussi les différents partenaires ont décidé le remplacement de ces derniers, le coût de cette opération sera porté presque intégralement par la société AGRATI, la partie sise sur le domaine public (rue Longuet) sera en revanche prise en charge par la Ville et la C.A.V.M. (environ 12 000 € chacun).

Monsieur BEUDIN Michel précise que les pertes de la société AGRATI pour une journée d'interruption de production sont colossales, et la part du coût des travaux à la charge de la société, fixée à 92 000 €, ne représente qu'une infime partie des pertes générées par la coupure de courant.

Monsieur MONNIER Bruno s'étonne qu'un centre logistique tel que celui de la société AGRATI ne bénéficie de générateurs de secours pour ses serveurs informatiques.

Monsieur le Maire lui répond que la restructuration de l'ensemble de l'usine était initialement prévue, le système de prise en charge du réseau informatique par le biais d'onduleurs est fortement énergivore et nécessiterait la mise en œuvre de générateurs très puissants, le relais énergétique ne peut de toute façon être assuré pendant un laps de temps aussi long.

Monsieur BEUDIN Michel précise que la société possède un groupe électrogène âgé qui n'a pu prendre en charge la fourniture d'énergie requise. S'agissant du Data Center, ce dernier traite effectivement les livraisons sur l'ensemble du territoire Français et son arrêt est fortement préjudiciable, mais en cas de panne de courant les portes restent bloquées, les quais d'expédition ne sont plus utilisables et l'entreprise est totalement immobilisée, il faudrait plusieurs groupes électrogènes surpuissants pour pallier ce phénomène, d'où la nécessité de bénéficier de câbles neufs. Des investissements étaient prévus au niveau du groupe électrogène mais les problématiques liées au démarrage de l'usine n'ont pas permis leur réalisation.

Monsieur le Maire à l'instar de Monsieur le Sous-préfet, estime indispensable les travaux de remplacement des câbles et essentielle la participation conjointe de la Ville et de la C.A.V.M. dans cette affaire.

Monsieur BEUDIN Michel précise que le résultat comptable de la société AGRATI pour l'année 2013 s'élève à 5 millions de perte et entre dans le cadre prévu initialement, le groupe AGRATI garde néanmoins confiance dans l'avenir, la participation même minimale de la Ville aux travaux de remplacement des câbles indique de manière claire la volonté Municipale de soutenir les efforts de la société et de maintenir l'emploi sur Vieux-Condé.

Monsieur BEUDIN Michel ne prend pas part au vote.

⇒ Unanimité

2.3 Mise en œuvre d'une action dans le cadre d'une candidature au Prix du meilleur projet innovant organisé par la CAF du Nord

Monsieur MIXTE Alain précise que ce projet est suivi par Madame GROMADA Sylvie dans le cadre de la parentalité ; la CAF du Nord organise un concours départemental intitulé « Prix du meilleur projet innovant », dans ce cadre la Ville va déposer un projet d'atelier Parents-Enfants autour du bébé. Le coût de cette action est fixé à 8 000 € dont 20% à charge de la Ville.

⇒ Unanimité

2.4 Demande de financement projet Qu(Art)ier

Monsieur le Maire précise que l'objet de la présente délibération est la mobilisation des crédits 2013 nécessaires à la mise en route de cette action.

Madame SOLINI Corinne précise que la DRAC a proposé à la Ville la mise en place d'un projet dans le cadre du programme de résidence-mission d'artiste sur le territoire Vieux-Condéen, les objectifs de cette action culturelle sont de permettre à un grand nombre d'habitants de mieux appréhender la création contemporaine, de se familiariser avec le monde artistique et contribuer au développement de l'esprit critique par le biais de rencontres, d'échanges et de productions artistiques, d'encourager le développement culturel et artistique sur le territoire et réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture. Le coût de l'opération s'élève à 24 000 € dont 50% à charge de la DRAC, 25% à la charge du CUCS et 25% à charge de la Ville. Ce projet s'inscrit aussi dans le programme des activités proposées aux jeunes Vieux-Condéens dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire précise que la Ville est maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre étant assurée par des opérateurs culturels issus du Boulon.

⇒ Unanimité

3/ S.T. / Urbanisme

3.1 Droit de préemption commercial – Poursuite de l'étude avec la CCI et redéfinition des objectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce point a fait l'objet de discussions il y a quelques mois déjà, l'assemblée ayant émis un avis favorable à la mise en œuvre d'une étude FISAC sur la Ville de Vieux-Condé. L'objet de la présente délibération est de relancer cette étude, en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Ville de Vieux-Condé, le FISAC et l'association des commerçants Vieux-Condéens, de manière à prioriser les aides éventuellement octroyées dans l'avenir. Les zones identifiées dans le cadre du PLU, concernent le centre ville ainsi que la zone de commerces située sur le quartier de la Solitude.

⇒ Unanimité

3.2 Acquisition d'un immeuble – Section AP n°115p

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit d'un immeuble sis sur la Place de la République abritant jusqu'alors une boulangerie. Consécutivement à des problèmes familiaux la boulangerie a été fermée et le bâtiment mis en vente. La Ville se propose de racheter ce bien immobilier afin de pouvoir en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes et l'EPARECA, conforter le commerce sur le centre ville de Vieux-Condé et faire en sorte qu'un nouveau commerce s'implante in situ ; par ailleurs, une demande a été formulée auprès de Monsieur le Sous-préfet suite à l'attaque de la Caisse d'Epargne pour que dans le cadre du CISPD des caméras de surveillance puissent être

installées afin de sécuriser la Place de la République ainsi que la rue Gambetta ; ce point fera l'objet de discussions lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

La Ville se propose de racheter ce bien 135 000 € et non pas 140 000 € comme indiqué dans le projet de délibération transmis aux membres de l'assemblée et représentant l'estimation domaniale.

Monsieur MONNIER Bruno souhaite savoir ce que la Ville compte faire de ce bien à terme et quelle sera son attitude si d'autres cas se présentent en centre ville ; la Ville deviendra t'elle propriétaire de tous les commerces du centre ? Cette mesure visant à la sauvegarde du commerce local est louable, d'autant plus que le monde du commerce fut quelque peu délaissé par la Municipalité, mais ne risque t'on pas cependant d'aboutir à un engrenage finalement préjudiciable pour la Ville ?

Monsieur le Maire lui répond que la Ville n'a en aucun laissé tomber le commerce local, la programmation de l'étude FISAC susmentionnée l'atteste. En outre, la Municipalité coopère étroitement avec l'EPARECA, organisme visant au développement du commerce et de l'artisanat au cœur des quartiers dans le cadre de la rénovation urbaine, lequel interviendra dans le cadre du PNRQAD uniquement sur la ville de Vieux-Condé, cet organisme ayant estimé intéressantes les perspectives de développement du commerce sur le territoire Vieux-Condéens ; les commerçants locaux bénéficieront dans ce cadre de certaines aides. Acquérir ce local objet de la présente délibération permettra à la Ville de pouvoir effectuer des opérations « tiroirs » et de préserver le commerce de proximité. Des priorités seront définies dans le cadre de la mise en œuvre d'un droit de préemption commercial en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'EPARECA.

Monsieur FIRRERA Mariano rappelle que lors d'un changement de destination d'un immeuble il y a obligation de faire appel à un architecte. Quoiqu'il en soit, la Ville peut refuser le permis de construire ce qui la dispenserait de se porter acquéreur des biens concernés.

Monsieur le Maire lui répond qu'en l'occurrence ce n'est pas le fonds de commerce qui est mis en vente mais l'habitation, les murs donc.

Monsieur FIRRERA Mariano précise qu'une agence est en charge de la vente de cette habitation, s'agit-il d'une DIA ? La Ville aura-t-elle à charge les frais d'agence ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne s'agit pas d'une DIA, la Ville achète directement au propriétaire et ne paiera pas les éventuels frais d'agence.

⇒ Unanimité

4/ Gestion des Ressources Humaines

4.1 Créations & transformations de postes dans les filières Technique – Animation – Culturelle

Madame LEQUIEN Arlette précise qu'il s'agit essentiellement de prendre en compte les changements de grade des agents.

⇒ Unanimité

4.2 Création d'Emplois d'Avenir

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération autorisant la création d'un certain nombre d'emplois d'avenir (12). Tous les postes ne sont pas pourvus, mais dans le cadre de la

réforme des rythmes scolaires et en tenant compte des différentes demandes émanant des services de la Ville, il semble nécessaire de mettre les postes à disposition afin de permettre une certaine souplesse et faciliter les éventuels recrutements.

Monsieur MIXTE Alain estime que le cadre des emplois d'avenir pourrait très bien convenir à certains jeunes motivés et volontaires actuellement en recherche de formations.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif principal est de former les jeunes recrutés dans le cadre des emplois d'avenir et pas forcément de les intégrer à terme à la collectivité, à l'instar du chantier « fer » de la Ville qui existe depuis maintenant 3 ans, à l'issue duquel 100% des participants ont pu retrouver un emploi, notamment grâce à l'excellente formation qui leur a été dispensée.

⇒ Unanimité

4.3 Recrutement d'agents non titulaires pour l'aide aux devoirs

Monsieur MIXTE Alain précise que dans le cadre de l'accompagnement éducatif, 3 écoles élémentaires bénéficient de l'aide aux devoirs. L'école du Mont de Péruwelz étant exclue de ce dispositif, il convient de recruter un étudiant en BAC +2 afin de mettre en œuvre une aide aux devoirs sur le site.

⇒ Unanimité

4.4 Recrutement d'animateurs dans le cadre de l'ALSH des vacances de Toussaint

Monsieur MIXTE Alain rappelle le caractère récurrent de cette délibération ; il s'agit d'étoffer l'équipe du Service Education Jeunesse afin de permettre un accueil optimal des enfants durant la période des vacances de Toussaint lesquelles commenceront le 20/10.

⇒ Unanimité

4.5 Convention de mise à disposition d'un Médiateur Social entre la Ville de Vieux-Condé et l'A.C.S.R.V.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville travaille depuis quelque temps déjà à la mise en place du CLSPD et du CISPD sur la Ville de Vieux-Condé, une coordinatrice CISPD a d'ailleurs été recrutée dans ce cadre ; l'objet de cette délibération est de mobiliser un médiateur actuellement en formation dans le cadre d'un Master 2 accompagné par l'ACSRV.

Monsieur LATAWIEC Michel précise que la Municipalité saisie l'opportunité de bénéficier d'un médiateur social afin d'accompagner la population Vieux-Condéenne ; sa mission sera d'organiser le dispositif CISPD autour des différentes thématiques. Cet étudiant en Master 2 auprès de l'Université de Valenciennes alternera une semaine de cours et 2 semaines d'application sur le terrain. L'association lui versera une indemnisation à laquelle la Municipalité se propose de participer à hauteur de 435,05 €/mois pendant 12 mois.

Madame PASCUZZO Daïkha s'interroge quant au type de Master 2 suivi par ce médiateur.

Monsieur LATAWIEC Michel lui répond qu'il s'agit d'un Master 2 en Droit Social.

Monsieur AGAH Franck ne prend pas part au vote.

⇒ Unanimité

5/ Education Jeunesse

5.1 Création & gestion des activités Municipales mises en œuvre parallèlement à la réforme des rythmes scolaires

Monsieur MIXTE Alain explique que les activités mises en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires font l'objet d'une convention avec la C.A.F. Afin de pouvoir bénéficier de financements, il convient donc de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

⇒ Unanimité

6/ Secrétariat Général

7.1 Organisation des opérations de mise sous- pli – Municipales 2014

Monsieur le Maire précise que les dates des élections Municipales ont été modifiées, celles-ci se dérouleront les 23 & 30 mars 2014. Dans ce cadre, la Préfecture souhaite que la Ville définisse le mode de gestion des opérations de mise sous pli qu'elle compte mettre en oeuvre. Divers systèmes ont été appliqués au cours du temps. En ce qui concerne les élections Municipales 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour une mise sous pli intégralement prise en charge par les services de la Ville.

⇒ Unanimité

7.2 Consultation sur la demande d'affiliation volontaire de la Ville de Dunkerque au CDG 59

Monsieur le Maire précise que toute nouvelle affiliation au CDG 59 nécessite le vote de l'intégralité des communes membres.

⇒ Unanimité

7.3 Rapports SIARC – SIDERC 2012

Monsieur DISTINGUIN Maurice, Directeur Général des Services donne lecture à l'assemblée de la synthèse des rapports SIARC et SIDERC 2012.

SIDERC

(Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Région de Condé)

Rapport d'activités du délégataire « Eau et Force » pour l'exercice 2012

- Communes du syndicat:
 - ❖ Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Escautpont et Hergnies.
- Compétences du syndicat:
 - ❖ La Production, l'Adduction et la Distribution d'eau potable aux 14 968 (+0.77%) clients sur le territoire du syndicat, pour une consommation totale facturée de 1 142 883 m³ (-2.56%)
- Unité de Production :
 - ❖ La production globale a baissée de 8.5%. La production de l'usine de Fresnes représente 46.6 % (contre 51.4 % en 2011) du volume total. Cette baisse est notamment due à l'arrêt de l'usine fin 2012 pour réhabilitation des filtres.
 - ❖ Usine de Fresnes a une capacité de production de 4800 m³/j répartie sur deux forages F2 et F3 .Le pompage du forage F3 sert de barrage hydraulique à la pollution au Chlorure de Vinyle et à préserver l'intégralité de la nappe commune au SIDERC et au SIRVAEP.

- ❖ L'apport extérieur d'eau potable provient de l'usine de production de Vicq (SIRVAEP).
- Les réservoirs :
 - ❖ Compte tenu d'une consommation moyenne de 3131 m³, les réserves en eau du SIDERC (2300 m³) sont justes suffisantes et permettent l'alimentation du secteur à 73%
 - ❖ Toutes les opérations de nettoyage des réservoirs ont été effectuées en 2012.
- Rendement du Réseau :
 - ❖ Le rendement du réseau (sur les 230 Km de conduite) est en baisse à 77.9 % (79.3% en 2011). Cette baisse est essentiellement dû aux fuites récurrentes sur des canalisations en souffrance ; ainsi qu'aux différents incidents survenus lors du chantier du « TRAM ».
- Conformité des Analyses
 - ❖ Bactériologique 99.85%
 - ❖ Physico Chimique 100%
- Remplacement des Branchements « Plomb »
 - ❖ 299 branchements remplacés en 2012 (500 branchements restent à remplacer)
- Investissements
 - ❖ 877 679 €HT ont été investis
 - en Renouvellement et Amélioration du réseau, (conduites, branchements, télérelève) 796 437 €HT
 - en Travaux hors réseau ; (ouvrages de captages, production et stockage) 81 242 €HT

SIARC

(Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé)

Rapport d'activités du délégataire « Eau et Force » pour l'exercice 2012

- Communes du syndicat:
 - ❖ Vieux-Condé, Condé, Fresnes et Escautpont
- Compétences du syndicat:
 - ❖ La Collecte, le Transport et l'Épuration des eaux usées Domestiques et Industrielles,
 - ❖ La Collecte et le transport des eaux de pluies,
 - ❖ Le Traitement et la Valorisation des Boues.
- Le réseau :
 - ❖ Il présente une longueur de 269 km répartis en 125 km d'EU, 86 km d'EP et 57 km d'U. Il comporte en outre 54 postes de relevage dont 52 sont équipés de Télésurveillance (Respectivement 52 et 45 en 2011)
 - ❖ Un Bassin de stockage des premières eaux de pluie polluées est construit Rue Zola à Vx-Condé
 - ❖ 8 540 m l de conduite, ont été curés en 923 interventions durant l'année 2012.
- La Station d'Épuration de Fresnes : capacité 40 600 équivalent habitants
 - ❖ Le Taux de conformité est de 100% (idem 2011)
 - ❖ 934 382 m³ ont été collectés auprès des 12852 usagés assujettis à l'assainissement. (soit une moyenne de 72.7 M³ par usager)

- ❖ 2950 Tonnes de boues ont été produites, traitées, stockées et valorisées par épandage en 2012
- Les Travaux 2012
 - ❖ Essentiellement axés sur la Ligne 3 du Tram, Mise en conformité et déplacement des réseaux en particulier sur Vieux-Condé : travaux rue Charles Longuet.
- Les rapports complets du Délégué du SIDERC et du SIARC (Eau et Force) sont consultables au secrétariat général de la Mairie.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DUVIVIER Alain pour le travail de synthèse effectué et Monsieur DISTINGUIN Maurice pour la présentation de ces éléments aux membres de l'assemblée.

8/ Questions Diverses & communication des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur MIXTE Alain informe les membres de l'assemblée d'une problématique liée au ramassage scolaire de la pause méridienne dans le quartier de l'école Carnot. Une pétition des habitants empêche le bus scolaire de pénétrer dans la résidence Germinal du fait de la présence d'un panneau interdisant l'accès au plus de 3,5 tonnes. Cela crée une gêne considérable, actuellement en effet, les enfants doivent être déposés à l'entrée de la rue, ce qui engendre une perte de temps perturbant le bon déroulement des activités. Pourrait-on ajouter sur ce panneau de signalisation une mention autorisant le passage des bus scolaires ? Sachant qu'une application stricte de cette réglementation empêcherait à coup sûr le ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est déroulée récemment avec l'ensemble des habitants du Rieu et de Carnot consécutivement à des problèmes d'incivilité, concernant la problématique évoquée par Monsieur MIXTE, il a été proposé qu'une rencontre soit rapidement programmée avec les présidents des associations de quartier.

Monsieur AGAH Franck précise que le gabarit du bus ne pose pas de problème mais les résidents s'interrogent quant à la résistance de l'enrobé.

Madame CLIQUET Annie-France rappelle que jadis l'ensemble des voiries de cette résidence appartenait aux habitants. La Ville désormais propriétaire de ses voiries a charge de les entretenir régulièrement, s'agissant donc du domaine public il semble logique que le bus puisse emprunter ces rues.

Madame PASCUZZO Daïkha est surprise de cette pétition dont elle n'avait pas connaissance habitant pourtant la rue Louis Blériot, le bus ne faisant que traverser la rue Blériot et stationnant rue Carnot, cette requête est pour le moins étonnante.

Monsieur MIXTE Alain estime que ce type de courrier pourrait aussi concerner la rue Sembat, en effet un panneau limite la circulation aux véhicules d'un poids inférieur à 7 tonnes alors que la rue est régulièrement empruntée par de gros camions du fait des travaux liés à

l'arrivée du tramway. Un courrier devrait-il être envoyé au Maire pour lui stipuler d'appliquer à la lettre cette interdiction ? Cela n'est vraiment pas sérieux.

Monsieur BOUHEZILA Hael souhaite que la limitation de vitesse à 50km/h rue Jean Jaurès soit respectée. Serait-il possible de mettre en œuvre des contrôles de police sur cette portion de voirie ?

Monsieur le Maire lui répond que cette demande sera transmise au commissariat de Condé. Monsieur MONNIER Bruno revient sur les problématiques liées à la présence de gens du voyage cité Taffin ; des courriers anonymes ont interpellé Monsieur le Maire et certains Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire a-t-il une idée de qui est à l'origine de ces missives ?

Monsieur le Maire lui répond qu'aucune preuve tangible ne relie ces courriers à un habitant de la cité. Néanmoins ce terrain a été utilisé à maintes reprises par les gens du voyage et la délibération prise ce jour relative aux travaux cité Taffin concernera en premier lieu cet espace. Pour mémoire, la raison d'être de cette réunion de Conseil a trait à l'envoi d'une demande de subvention à la Région concernant les travaux de requalification de la cité Taffin. Monsieur LATAWIEC Michel estime qu'un petit rappel à destination de la population concernant l'entretien des trottoirs et les dépôts sauvages d'ordures ménagères s'avère nécessaire.

Monsieur MONNIER Bruno avait précédemment attiré l'attention des membres du Conseil sur ce point, le fait que les encombrants ne passent plus régulièrement dans la commune entraîne ce type de dérives, beaucoup de personnes ne possédant pas de véhicules ne peuvent se rendre à la déchetterie.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est vain d'épiloguer sur le sujet, une déchetterie est présente sur le territoire Vieux-Condéen, un numéro de téléphone est à disposition des personnes concernant le ramassage des encombrants, certains individus font malheureusement preuve d'incivilité, de fait la majorité des riverains parvient à s'organiser pour traiter au mieux ce type de problème, certains ne souhaitent simplement pas faire d'efforts. Ce message citoyen devra sans cesse faire l'objet d'un rappel au sein des bulletins municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.